



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 mars 2017

Réforme de la chaîne d'acquisition dans les musées nationaux

A la suite de l'acquisition par le Château de Versailles de faux meubles du XVIIIème siècle et afin de mieux protéger les établissements nationaux contre ce type de trafic, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a décidé de réformer la chaîne d'acquisition dans les musées nationaux. La ministre s'appuie pour ce faire sur le rapport qu'elle avait commandé, avec le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Economie et des Finances, à l'Inspection générale des finances, à l'Inspection générale de l'administration et à l'Inspection générale des affaires culturelles.

Les mesures prises sont les suivantes :

- **Mise en œuvre de nouvelles procédures d'acquisition des musées nationaux**
Un vade-mecum à l'usage des conservateurs et des chefs d'établissements aussi bien que des commissions d'acquisition internes aux musées pose les principes régissant les procédures d'acquisition et rappelle la déontologie à respecter.
- **Création d'un pôle d'expertise** coordonné par le Centre de recherche et de restauration des musées de France, piloté par le Service des musées de France et associant le Laboratoire de recherche des monuments historiques, le Centre interdisciplinaire de conservation-restauration du patrimoine et le Mobilier national.

Ce pôle aura vocation à apporter son appui aux musées nationaux lorsqu'ils font des acquisitions : il déterminera les processus d'authentification réalisables avant l'entrée de certaines œuvres dans les collections publiques et mettra en œuvre, en tant que de besoin, des examens scientifiques, pour éclairer l'avis des membres des commissions d'acquisition.

- **Réforme du fonctionnement et de la composition du Conseil artistique des musées nationaux** pour renforcer sa dimension stratégique en matière d'orientation des politiques d'enrichissement des collections publiques.

Par ailleurs, le périmètre de ce Conseil s'étendra désormais aux acquisitions du Musée national d'art moderne.

La ministre de la Culture et de la Communication tient à remercier les trois inspections pour le travail effectué. Leur rapport ayant été communiqué à la justice pour les besoins de l'enquête en cours, il ne sera pas rendu public.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr